

Economie | La Nouvelle-Aquitaine aide les vins de Bordeaux... sous conditions.



Les vins de Bordeaux, comme d'autres, connaissent des difficultés liées à la crise sanitaire et au contexte international défavorable. Pour tenter d'accompagner financièrement la filière viti-vinicole, la région Nouvelle-Aquitaine lance à compter du 1er août un appel à projets visant à soutenir la commercialisation d'un type précis de vins : ceux placés sous certification environnementale. Détails.

À compter du 1er août, la région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projet sur un dispositif de communication à destination des viticulteurs. Il a pour but de soutenir la commercialisation des vins sous certification environnementale. Ses objectifs sont le financement d'animations en point de ventes, de dégustations, de mise en avant, d'accueil de proposition commerciale et de salons professionnels. Deux types de bénéficiaires peuvent y prétendre : les entreprises "dont l'activité porte sur la commercialisation de vins", y compris les exploitations agricoles; et l'interprofession (ODG, structure à vocation commerciale, association ou syndicat dans le cadre de la promotion de produits au sein d'un "projet multi-entreprises).

Les critères de sélection sont orientés par des priorités établies par la collectivité. D'abord, les opérations ne doivent pas être déjà soutenues financièrement ni éligibles à un dispositif de financement "régional, national ou communautaire". Les candidats ne peuvent pas non plus prétendre à cette aide s'ils ont bénéficié d'un soutien financier lié à la crise sanitaire. Ils doivent présenter un "plan promotionnel effectif sur les trois dernières années avec les montants investis par rapport au chiffre d'affaire global de l'entreprise". Enfin, le projet pourra présenter des certifications supplémentaires ou un "engagement argumenté dans des démarches de développement durable, du commerce équitable ou de la RSE" (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le montant total de cette aide diffère en fonction de la nature de la demande. Au total, il s'agit d'un plan de dix millions d'euros dont quatre millions apportés par la région. c'est une aide directe sous forme de co-financement par la collectivité : 30% pour des frais de présence à des salons commerciaux, 40% pour les autres opérations éligibles (détaillées plus haut). Le plancher d'aide individuelle par projet (entreprise seule ou multi-entreprises) est fixé à 50 000 euros (soit 20 000 euros minimum d'aides), le plafond est lui fixé à 375 000 euros (soit 150 000 euros d'aide maximum). Le tout est mobilisable dès le 1er août et sur une durée de trois ans. Les vins éligibles sont les AOC/IGP régionaux, les vins certifiés HVE, Terra Vitis et enfin les vins bio ou en conversion. Tous les circuits de commercialisation sont concernés (y compris le e-commerce) à l'exception du hard discount. L'appel à projets se

clôture le 30 septembre.

Toutes les infos sur www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr.



Romain Bêteille

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 01/08/2020

[Url de cet article](#)